



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte-rendu Comité Technique de l'AEFE

15 février 2022

*Présents pour le SNUipp-FSU : Alessandra Diakhate (HDF/Sénégal) et Marc Biau (Colombie) titulaires
Clémence Chaudin et Bruno Ribard, experts HDF.*

Le Directeur de l'Agence ouvre ce Comité technique, le quorum est atteint. Le secrétariat permanent est assuré par l'AEFE.

Sommaire

1. Points d'actualité
2. Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021 **AVIS**
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021 **AVIS**
4. Suivi de CT
5. IGRR 2022 **AVIS**
6. Lettre de mission des résidents **AVIS**
7. Carte des emplois 4ème phase 2022-2023
8. Carte des emplois 1ère phase 2023-2024 **AVIS**
9. Questions diverses

1 Points d'actualité

Le Directeur se veut rassurant concernant la situation sanitaire. Les craintes à la suite du développement de l'épidémie en janvier ne se sont pas confirmées en février, heureusement. Actuellement, seulement 3 % des établissements en distanciel, surtout en Asie et au Proche-Orient, 88% des établissements fonctionnent en présentiel et 9% avec un enseignement hybride. Même si la vague omicron se propage dans les deux régions citées, on constate des améliorations par endroit comme à Ho-Chi-Minh-ville et Hanoï où les écoles sont intégralement réouvertes.

Le réseau souffre des aléas climatiques et des crises politiques des derniers mois. Le cyclone Batsirai dans l'Océan indien, particulièrement violent à Madagascar (14 établissements ont été fermés à Tananarive), a entraîné des inondations et des dégâts particulièrement importants dans deux établissements auxquels des aides seront octroyées. A Haïti, la situation politique et sécuritaire est de plus en plus inquiétante. La réouverture en mode hybride du lycée en présence des personnels de droit local (PDL) est à l'étude. Cette décision ne peut être prise qu'avec l'accord du MEAE. En Ukraine, l'AEFE a donné son accord pour un départ en vacances d'hiver anticipé d'une semaine du 15 février et jusqu'au 7 mars 2022.

La FSU intervient quant à la situation économique des personnels de l'école française d'Haïti. Des aides financières sont-elles accordées aux personnels résidents et de droit local ? Les contrats sont-ils maintenus ? Quelles mesures économiques sont mises en place pour soutenir l'établissement ?

Le Directeur de l'AEFE souligne que les PDL d'Haïti souhaitent reprendre le travail en présentiel, par peur que les élèves ne quittent l'école et ne trouvent les mesures de fermeture exagérées. La DRH ajoute qu'une cellule de crise se réunit toutes les semaines ; tous les personnels sont dans une situation administrative qui leur permet de poursuivre leur mission. Les retours en France des détachés seront pris en charge sous réserve qu'ils en fassent la demande, une aide d'urgence peut être octroyée. Aucun poste d'enseignant détaché n'est supprimé pour l'heure, aucun PDL n'a été licencié.

La FSU évoque les inquiétudes nombreuses des personnels au Sahel.

Le Chef de secteur Afrique partage ces inquiétudes. Le recrutement est difficile, particulièrement au Mali, au Burkina Faso et en République Centrafricaine, indubitablement confrontés à des problèmes d'attractivité. Après les CCPL, il faudra faire un bilan, établissement par établissement, pour définir la stratégie à adopter.

Le Directeur Adjoint ajoute que la cellule sécurité suit de près ces établissements.

2 Approbations du compte rendu de la séance du 9 décembre 2021

Vote pour

3 Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2021

Vote pour

4 Suivi de CT

Prime informatique

La DRH paramètre l'outil de paie pour pouvoir verser prime informatique aux personnels détachés en poste au 1er janvier. Cela interviendra pour 2021 au premier semestre 2022 et pour 2022 au second semestre.

Suite à la décision excluant les personnels de droit local (PDL) de la prime d'équipement informatique, le SNUipp-FSU HDF a interrogé ses représentants sur l'aide apportée par les établissements à ces personnels. Il en ressort que dans la quasi-totalité des cas, aucune prime n'a été versée localement. Du matériel, parfois obsolète, a été prêté aux enseignants. Les personnels de droit local des EGD comme des conventionnés, s'estiment donc traités de manière inégalitaire à la fois par leur établissement et par l'AEFE.

La FSU demande à l'Agence de revenir sur cette décision afin de montrer qu'aucune distinction n'est faite par la direction de l'Agence entre les résidents et les PDL du réseau.

Il en est de même pour les **directeurs d'école résidents** qui sont exclus de cette disposition alors que leur fonction les amène à utiliser sans cesse leur équipement informatique personnel pour assurer les tâches qui leur sont confiées hors des horaires de l'école, surtout dans le contexte de la pandémie : informations aux personnels et aux familles, gestion instantanée des situations liées à

des cas de positivité à la Covid, relations avec la direction de l'EDG, conduite en distanciel des réunions des instances ...

Le Directeur confirme que la transcription de l'application de la prime informatique ne sera pas étendue aux PDL car il s'agit d'une transposition d'un texte du MENJS : l'Agence la réserve donc aux personnels détachés. Selon lui, cette question est coûteuse et il existe de grandes différences entre établissements selon leurs moyens.

La FSU demande, a minima, que des consignes appuyées soient données aux établissements en termes d'**aides financières et de prêt de matériel**. Elle rappelle également que le décret concernant cette prime en France prévoit le versement de cette dernière pour les directeurs d'école. L'obtention de cette prime pour les directeurs résidents ne devrait donc pas poser de problème.

Le Directeur admet que ces remarques sont légitimes et dit prendre note de nos revendications. Il ajoute que cette question sera étudiée par le service juridique.

Remboursement partiel de la protection complémentaire santé

Question FSU. Les modalités concrètes qui devaient être communiquées en janvier 2022 ne l'ont pas été. Où en sommes-nous ?

Lors du Comité technique du 9 décembre dernier, l'AEFE s'était engagée à communiquer dès janvier les modalités concrètes pour percevoir ce remboursement partiel. Le processus a pris du retard. La DRH de l'Agence indique qu'une enquête collective sera adressée aux établissements au retour des vacances de février. Les enseignants éligibles devront par la suite transmettre certains documents à l'administration. Le remboursement rétroactif à partir du 1er janvier interviendra à l'issue de ce processus (avril - mai), une solution technique ayant été trouvée.

Transposition à l'AEFE des indemnités attribuées aux personnels du MEN

Lors du Comité Technique du 9 décembre 2021 l'Agence avait annoncé qu'un groupe de travail (disjoint de celui sur la rémunération des résidents) serait mis en place pour traiter des indemnités attribuées aux personnels du Ministère de l'Education Nationale. Le Secrétaire général était chargé de l'organiser.

Dans ce cadre, un premier groupe de travail a eu lieu le 8 février et a été l'occasion de présenter un tableau recensant une partie de ces indemnités. Celui-ci devra être mis à jour car il était incomplet. A l'occasion de ce GT, l'administration a rappelé le contexte budgétaire et stratégique dans lequel s'inscrit cette réflexion. L'Agence s'engage à transmettre un calendrier des groupes de travail à venir aux organisations syndicales, ceux-ci devront permettre de continuer à travailler à partir d'un tableau mis à jour et de discuter sur les orientations que pourraient privilégier l'opérateur.

La FSU revendique que toutes les indemnités statutaires soient versées à tous les personnels à qui elles sont dues.

Ligues AEFE-UNSS

Question FSU. Lors du CT du 8 décembre 2020, il a été annoncé que le Comité de pilotage mondial (cf note de cadrage n° 2198 du 12 novembre 2019) serait installé en 2021. Qu'en est-il ?

L'Agence répond avoir annoncé que cette installation serait subordonnée à l'évolution du contexte sanitaire. La persistance d'un contexte épidémique fort au niveau international n'a pas permis de lever cette réserve et de donner suite à ce projet. Dans ce contexte, il faut se féliciter du constat selon lequel, depuis février 2020, les ligues sportives scolaires AEFÉ-UNSS ont néanmoins réussi à proposer des actions riches et variées en distanciel exclusivement. Les instances prévues ont pu se réunir à raison d'une à trois fois par an pour les comités de pilotage des ligues sportives et de nombreuses réunions au niveau des différentes commissions Sport Scolaire des ligues sportives scolaires. Comme cela avait été annoncé précédemment, et selon l'évolution positive de la situation, l'AEFE procèdera dès que possible à l'installation du Comité de pilotage mondial et tiendra les partenaires sociaux informés de la tenue de l'instance.

La FSU demande que l'Agence invite les zones à mettre un peu plus de formalisme dans la tenue des réunions des commissions sport scolaire, notamment au niveau des délais de convocation, d'un ordre du jour communiqué et discuté en amont, de la rédaction d'un compte rendu et pour la nomination de ses membres. L'AEFE prend bonne note de cette demande.

Convention AEFÉ-UNSS

Question FSU. La 3ème convention AEFÉ-UNSS est arrivée à expiration le 5 juin 2020. Elle n'a toujours pas été reconduite alors que les travaux de réécriture ont commencé en mai 2020. Où en sommes-nous ?

L'Agence répond que le récent changement de direction à la tête de l'UNSS permet de donner une nouvelle impulsion aux échanges entre les deux institutions. Un premier rendez-vous, le 31 janvier 2022, entre le Directeur de l'AEFE et le nouveau directeur de l'UNSS a permis de renouer les liens avec la fédération sportive scolaire de l'Education nationale et de confirmer l'importance pour les deux structures de la nécessité d'un travail commun dans l'intérêt de nos élèves. Sur la base des propositions initiales de l'AEFE, les services de la nouvelle direction de l'UNSS réalisent actuellement un dernier travail de relecture du document, qui devrait pouvoir être signé le jeudi 17 février 2022 à l'Agence. Une copie de la nouvelle convention 2022-2026 sera naturellement adressée aux partenaires sociaux au lendemain de la signature. Dans l'intervalle, les établissements français de l'étranger continuent de s'affilier à l'UNSS. On dénombre aujourd'hui 80 établissements du réseau d'EFÉ affiliés à la fédération.

Grèce

Question FSU. Quelles sont les avancées de la situation fiscale des personnels du Lycée franco hellénique d'Athènes ?

L'Agence répond qu'elle suit de très près la situation des personnels résidents français du lycée franco-hellénique d'Athènes avec le proviseur de l'établissement et le poste diplomatique. La question est surtout traitée au plus haut niveau du MEAE et du ministère chargé des finances publiques, afin qu'avance la signature de la nouvelle convention fiscale venant se substituer à celle de 1963. Cette nouvelle convention devrait assainir la situation en termes de fiscalité pour tous les ressortissants français en résidence en Grèce et notamment aux personnels du lycée. Les représentants des personnels seront informés dès que des éléments nouveaux seront connus.

La FSU remonte au créneau sur cet épineux dossier, notamment sur deux points à clarifier.

Qu'en est-il exactement des personnels concernés par les redressements 2014 et 2015, et qui doivent selon nous être exonérés ? De plus, nous demandons que l'Agence prenne en charge, en tant qu'employeur, les frais de justice pour les personnels qui auraient eu à subir les préjudices liés à cette situation fiscale.

Dans les deux cas, l'Agence rappelle qu'elle travaille à faire en sorte que les personnels ne soient pas pénalisés.

Environnement numérique AEFÉ - accès à la messagerie@aeфе.fr et à l'intranet Orion

Question FSU. L'Agence incite les personnels via les chefs d'établissements à ouvrir les boîtes mails en aefe.fr, à se connecter à Orion, à remplir les demandes de formation continue sur Atena. Or, il se trouve que pour certains collègues peu familiers de l'outil informatique, ces opérations peuvent s'avérer difficiles. Dans un établissement, un collègue a pris l'initiative d'organiser une réunion afin de présenter ces outils et d'aider ceux qui en avaient besoin. Nous saluons cette initiative qui permettra au plus grand nombre d'accéder aux services proposés par l'Agence. L'AEFE peut-elle mettre en place des formations et/ou encourager ce genre de démarches ? Nous demandons que le temps consacré à cette initiation soit décompté dès 9 heures de formation en autonomie (comprises dans les 108 heures) des personnels du 1er degré.

L'Agence s'appuie sur un réseau de 16 correspondants informatiques des zones de mutualisation, en charge de relayer localement, auprès des correspondants informatiques des établissements de chaque zone de mutualisation. Concernant ORION, depuis le mois d'octobre, des sessions d'accompagnement à la prise en main de l'intranet se tiennent chaque semaine sous forme de webinaire d'une heure pour tous les utilisateurs. A partir du mois de février, ce dispositif sera adapté avec des sessions différenciées pour les personnels du réseau et des services centraux. Des guides utilisateurs et des tutoriels sont également mis à disposition des personnels connectés à ORION dans un espace intitulé « mes premiers pas sur ORION ». En complément, à compter du mois de mars, l'équipe ORION organisera des formations à destination des futurs référents Orion de zone. Ces référents seront désignés prochainement dans le réseau, en lien avec les chefs de secteurs. Afin de déployer un accompagnement sur ces nouveaux outils, au plus près des personnels des établissements, les référents de zone seront invités à organiser des webinaires au sein de leur zone.

En matière de temps de formation, 18 heures sont fléchées sur l'animation et les actions de formation continue, dont 9 heures sous la forme de sessions à distance sur supports numériques sur les 108h dédiées dans le 1er degré. Sous réserve de l'accord du chef d'établissement, l'accompagnement à l'outil ORION pourra rentrer dans ces dernières.

La FSU rappelle sa demande de tenue de points d'étapes réguliers au fur et à mesure de l'avancée du déploiement d'**Orion**. Elle réitère ses demandes de présentation aux organisations syndicales et d'un point d'étape lors du prochain Comité technique.

La FSU estime que l'Agence doit se donner les moyens de son ambition : dégager du temps de manière institutionnelle pour que les personnels puissent être accompagnés par les correspondants informatiques s'ils existent ou par leurs pairs pour les premières connexions et pour la prise en main d'Orion. On ne peut se baser uniquement sur le temps personnel si on veut que tous les personnels, y compris les personnels de service des EGD, activent leur adresse et leur compte Orion. Pour la FSU, une communication en ce sens devrait être faite en direction des chefs d'établissement.

Concernant l'**adresse mail @aeфе.fr** : les personnels, n'ayant pas été prévenu à l'avance, ont cru à

un phishing et ont simplement supprimé le premier mail reçu et qui contenait le lien d'activation de l'adresse @aeefe.fr. Et même après réception d'un nouveau mail avec la procédure mot de passe oublié, cela ne fonctionne pas.

Le Secrétaire Général déclare qu'il existe une adresse électronique pour signaler les difficultés rencontrées et qu'une réponse est apportée dans les 48 heures. Ce n'est malheureusement pas les retours que nous avons qui portent le temps de réponse à une semaine. Le Secrétaire Général se dit favorable à un point d'étape et affirme qu'une réunion d'information avec les organisations syndicales sera prévue après les congés de février. Il admet que les services centraux sont toujours en "phase de maîtrise" de cet outil. La Secrétaire Générale Adjointe ajoute qu'un accès à Orion pour les OS est indispensable et à prévoir rapidement pour les instances car cet outil remplacera la plateforme de travail existante.

Lycée français international de Delhi

Question FSU. Encore une fois (voir le Comité technique et l'avis unanime donné par le CHSCT du 16 décembre 2021), le LFID ne respecte pas les réglementations de Delhi et du pays d'accueil qui imposent de fermer toutes les écoles pour "protéger les enfants" et "favoriser le télétravail". Le lycée français de Pondichéry est, quant à lui, logiquement fermé. Quand l'établissement de Delhi se conformera-t-il enfin à la réglementation locale ?

L'Agence répond que le LFID dispose d'une dérogation, depuis septembre 2021, pour son ouverture en présentiel. Celle-ci n'a pas été remise en question par les autorités indiennes. L'Ambassadeur et l'officier de sécurité de l'ambassade ont la prérogative de fermeture temporaire de l'établissement pour des raisons sanitaires. Vendredi 28 janvier 2022, le poste diplomatique a proposé aux autorités indiennes une analyse in situ du protocole sanitaire du LFID. Cette visite s'est traduite par le renouvellement sans condition de la dérogation accordée par les autorités locales de New Delhi.

La FSU explique que d'après ses informations, le lycée a reçu une plainte car il était ouvert et donc en infraction avec les directives des autorités locales. Dans un premier temps, les autorités ont donc demandé au lycée de fermer immédiatement. C'est suite à cette décision que le poste diplomatique a invité les autorités indiennes à venir au lycée un vendredi après-midi pour leur faire part du protocole à base d'auto-tests. Le lycée n'était donc pas en règle jusque là et la régularisation s'est faite 3 semaines après la décision de réouverture. La FSU demande si les collègues sont informés. Cela ne semble pas être le cas...

Le chef de secteur explique qu'il s'agit d'une dénonciation faite auprès des autorités locales et qu'il y a eu un audit sur place. Il ne sait pas si une communication en interne a été faite auprès des personnels. Il reviendra vers nous pour davantage d'informations.

Personnels de centrale

Question FSU. Deux questions pénalisent, à nos yeux injustement, les personnels détachés en centrale à l'Agence. Le gel des contrats ne nous semble reposer sur aucune assise réglementaire. Quant à la question du congé maladie des personnels de centrale nouvellement recrutés, l'Agence avait répondu en commission interne que les agents étaient assimilés à des contractuels de la Fonction publique (décret 86-83). Selon nous, ce décret ne s'applique pas à la majorité des personnels du Siège qui sont des fonctionnaires détachés sur contrat relevant du décret 85-986 : ils restent titulaires de la Fonction publique et ne sont pas des contractuels. Il n'y a là encore, selon nous, aucune assise réglementaire à maintenir cette restriction dans les contrats. Dans ce cas,

aucune restriction ne devrait concerner le congé maladie.

L'Agence devait mener une expertise et notamment interroger la DGAFP. Où en sommes-nous ?

Par écrit, la direction a répondu que la DGAFP avait été saisie "le 7 janvier dernier pour solliciter une expertise sur la compatibilité des règles actuellement appliquées avec celles régissant le statut des fonctionnaires". Cette réponse ne nous satisfaisant pas, la FSU est intervenue en séance.

Concernant le **gel des contrats**, la direction a rappelé que celui-ci est imposé par le CBCM. Il aurait été fait en application d'une jurisprudence de 1996. Cette information est nouvelle et nous avons demandé que cette jurisprudence nous soit communiquée. Quant à la saisine de la DGAFP, pour la FSU, il ne s'agit pas de vérifier la "compatibilité des règles actuellement appliquées" mais bien de vérifier si ces règles sont imposées par la Fonction publique, ce qui n'est pas la même chose.

Concernant le **congé maladie**, l'Agence applique l'article 12 du décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat. L'article 12 précise d'ailleurs "l'agent non titulaire". Pour la FSU, il s'agit d'une scorie d'un débat que nous avons eu avec un ancien responsable du service juridique concernant les personnels détachés. Selon lui, ces personnels auraient été des "agents contractuels" alors que la FSU soutenait et soutient toujours que nous sommes des agents titulaires de l'Etat "détachés sur contrat". La formulation et le visa du décret 98-158 erronés avait été modifiée pour les personnels du réseau à la suite d'un long débat en comité technique. Aussi, nous ne comprenons pas pourquoi il faut poser la question à la DGAFP. **Les personnels détachés à l'AEFE ne sont pas des agents contractuels de la Fonction publique.** La référence dans les contrats au décret 86-83 est, pour la FSU, une erreur manifeste d'appréciation de la part de l'AEFE. La FSU a rappelé qu'il y avait urgence à retirer cette référence car des personnels sont actuellement lésés.

Le Directeur s'est engagé à répondre rapidement.

Elections professionnelles

Ce point a été ajouté à la demande de la FSU. Nous avons contesté le fait que l'administration ne l'avait pas inscrit, étant donné le calendrier. Le premier vote test est prévu en mars et nous n'avons aucune information. Des groupes de travail sont désormais annoncés. La FSU conteste à nouveau le fait que l'architecture des futures commissions paritaires (centrales et locales) n'est pas finalisée. Nous n'avons eu aucun retour suite au dernier groupe de travail. La FSU, qui rappelle son opposition au vote électronique, avait mis en garde dès le début du fait du prestataire commun à Bercy, au MEAE et à l'opérateur public AEFE.

Nous apprenons donc, de la bouche du SG de l'Agence, au détour d'un échange en Comité technique, que nos demandes ont été entendues et le nombre de sièges remontés à 5 pour les commissions paritaires centrales ! **Si nous n'avons pas posé la question et fait mettre le point à l'ordre du jour, nous n'aurions donc pas eu l'information : drôle de conception du dialogue social !**

Concernant la **phase d'élections blanches (test)**, le DRH précise qu'elle se tiendra entre le 23 et 25 mars et concernera 10% des électeurs. Les pays sont choisis de manière aléatoire et accompagnés d'actions ciblées pour vérifier que tout le monde pourra voter. Cela permettra de vérifier certains points. **Les organisations syndicales seront impliquées dans cette phase.** Concernant l'**environnement numérique**, l'administration rappelle que l'activation de la boîte mail aefe revêt un caractère obligatoire, notamment dans la mesure où des opérations seront requises via cet outil, au-delà de la participation aux élections professionnelles.

5 IGRR

La modification de l'instruction générale de recrutement des résidents (IGRR) que l'Agence présente à ce CT est d'ordre technique et liée à la décision de ne pas recruter de personnels en recrutement différé. Le DRH de l'AEFE explique que cette nouvelle IGRR limite la possibilité de recrutement aux seules personnes résidant dans le pays ou en rapprochement de conjoint. Les CCPL initialement prévues du 28 février au 2 mars seront reportées et devront se tenir entre le 14 et le 16 mars 2022. Les postes non pourvus seront gelés en attendant une réforme du texte.

En séance, la FSU est intervenue sur différents aspects.

La FSU souhaite que le futur texte qui permettra de recruter depuis la France n'impacte pas la situation des personnels actuellement résidents, ni ceux qui dans l'avenir seront établis dans le pays ou en rapprochement de conjoint lors des futures campagnes de recrutement. Ils devront rester prioritaires.

La FSU rappelle son attachement au respect des textes. Nous n'en serions pas là si l'Agence n'avait dévoyé le décret 2002-22 et avait répondu aux revendications de la FSU en matière de situation administrative et de rémunération.

Pour la FSU, à la rentrée prochaine, ce sont les établissements et au premier chef nos collègues qui sont pénalisés. La nouvelle IGRR restreint drastiquement leurs possibilités de mobilité, alors que la campagne de recrutement est en cours et qu'aucune solution concrète n'existe à ce jour, ni pour les établissements, ni pour les personnels. En l'état actuel des règles du MENJS sur le détachement, des projets professionnels sont anéantis, et pas seulement pour une année puisque ceux qui resteront sur leur poste seront contraints de terminer leur contrat de trois ans. Aussi, il est impératif que l'Agence intervienne auprès du MENJS et fasse sauter ces verrous : détachement en cours de contrat et bornage à 6 ans.

Pour ces raisons, la FSU ne peut donc que voter contre la nouvelle IGRR.

Vote sur l'IGRR : 5 Contre (FSU), 3 Pour (UNSA, Sgen-CFDT)

6 Lettre de mission des résidents

Le DRH présente la lettre de mission. Sa modification est limitée, elle porte sur les missions facultatives ; elle ne comporte pas de référence au texte sur l'accompagnement pédagogique qui avait été abordé en groupe de travail.

La FSU déclare que même si quelques aspects ne nous satisfont pas pleinement, les éléments essentiels pour la FSU ont été intégrés concernant les missions facultatives : volontariat et rémunération. D'autre part, nous considérons que le texte, modifié très récemment, a le mérite de ne pas faire référence à la mission d'accompagnement qui n'est absolument pas stabilisée. Pour autant, nous souhaitons que cette mission ne soit pas mise en place de façon hétérogène et anarchique par les établissements. Aussi, pour la FSU, si l'Agence souhaite maintenir cette mission, il conviendra de la définir précisément dans un groupe de travail. Enfin, il n'y a pas de base réglementaire pour les missions particulières du 1er degré : elles sont actuellement payées en IPE (indemnités péri-éducatives). La FSU demande la rédaction d'un texte qui permettrait de payer des

IMP (Indemnités pour Mission Particulière) aux personnels du 1er degré.

Le DRH de l'AEFE répond qu'il y aura un retour sur la question de l'accompagnement pédagogique qui fera l'objet de discussions ultérieures.

Vote : Pour à l'unanimité

7 Carte des emplois 4ème phase 2022-2023

Le Directeur de la DDAR présente la carte des emplois. Certains postes ne sont pas créés car le conventionnement prévu n'est pas encore acté.

La carte présentée est équilibrée avec 16 ouvertures pour 16 fermetures.

Le contexte actuel et les incertitudes qui pèsent sur le recrutement 2022 des résidents auraient dû guider cette carte des emplois or il n'en a pas été ainsi. Il nous semble qu'elle aurait dû prendre en compte le contexte lié à la modification de l'IGRR et ne pas fermer de postes.

Nous apprenons qu'il y a un report des CCPL, nous souhaitons par ailleurs que soient étudiées localement dans toutes les situations les opérations de glissements en fonction des besoins et des contraintes / équilibres. Lorsque des postes sont fermés dans des établissements où des TNR attendent un recrutement. L'aeefe doit se montrer extrêmement combative afin que ces vrais résidents obtiennent du MENJS leur détachement.

total	ouvertures	fermetures
1er degré	8	11

Secteur Afrique

Le chef de secteur annonce 8 mesures de carte scolaire : 5 ouvertures et 3 fermetures.

En ce qui concerne le Rwanda, ces ouvertures de postes sont liées à la signature de la convention toujours en phase de négociation. L'AEFE reporte donc ces mesures de création au prochain Comité Technique. Il y a donc 4 ouvertures en moins mais le bilan reste positif de deux postes (1er et second degré).

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Congo	Pointe Noire	L.F Charlemagne	PE rés.		1
Rwanda	Kigali	Ecole francophone ST Exupéry	PE rés.	2	
Total				2	1

Au sujet de Pointe Noire au Congo : Le SNUipp souhaite attirer l'attention sur le fait que le CE dans lequel la fermeture de ce poste doit être voté aurait lieu ce même jour 15 février. Cela semble pour le moins tardif, d'ailleurs est-ce légal ?

Les collègues porteront lors de ce CE la demande de conserver ce poste, le vivier est extrêmement réduit et le public scolaire demande la présence d'autant de titulaires que possible. Dans la perspective du recrutement limité aux vrais résidents une collègue TNR est déjà sur place.

Le chef de secteur répond que le CE a eu lieu le 10 février, avec un résultat de 8 votes contre et 6 votes pour. Cette anticipation de fermeture de poste est due au départ de la société Total et à une baisse du nombre d'élèves. L'AEFE tient compte de l'évolution de la structure avec éventuellement la fermeture de 2 classes à la rentrée prochaine. Le chef de secteur n'a pas connaissance de la présence d'un TNR au 1er degré, mais d'un TNR en EPS. Il y a dans cet établissement une couverture de 63% de titulaires.

Le SNUipp interroge pour savoir si l'AEFE pourrait revoir cette décision s'il y avait en effet un TNR sur place.

Le chef de secteur répond qu'il faut savoir que les effectifs sont ce qu'il sont et s'il y a un TNR la décision revient au directeur. Le directeur de l'AEFE ajoute qu'après les CCPL et selon les besoins des établissements, une étude de cette décision de fermeture sera envisagée.

Secteur Amérique

Le chef de secteur explique que, sur la globalité, les fermetures sont compensées par 2 ouvertures sur la carte des emplois 1 pour 2023-2024 : 1 Résident du 1er degré, 2 résidents du 2nd degré et 1 administratif.

La Havane a une perte de 45% de ses effectifs et deux postes sont vacants depuis l'an dernier et une rationalisation des moyens par rapport aux effectifs s'impose. Dans le 1er degré, il y a trois 3 résidents et 1 titulaire PDL.

Le SNUipp demande des précisions et note qu'il est dommage qu'on ferme ce poste alors qu'il y a le TNR qui est sur place et risque de quitter l'établissement et interroge sur le vote en CE qui fut de 11 votants : 8 voix contre et 3 abstentions .

Le chef de zone précise que sur les deux postes vacants ils n'en ferment qu'un sur les deux .

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Cuba	La Havane	Ecole française	PE rés		1
Total				0	1

Secteur Maghreb - Océan Indien

La cheffe de secteur présente les mesures de cartes scolaires, pour le 1er degré, il s'agit de deux fermetures de postes de résident et d'une création d'un poste d'expatrié EMFE à Victoria aux Seychelles.

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Seychelles	Victoria	Ecole française	PE rés	1 EMFE	2
total				1 + 1 poste maths(glissement)	2

Le Snuipp demande la raison de ces fermetures et craint que cela entraîne une fragilisation de l'établissement et regrette de nouveau le ratio de deux fermetures de postes de résidents pour l'ouverture d'un poste d'expatrié et demande qui sera devant les élèves ? (280 élèves).

Il demande également quel sera le rôle de cet EMFE dans un si petit établissement ?

La cheffe de zone répond qu' il s'agit en fait de deux fermetures/ ouvertures. Le cycle 4 étant homologué récemment, il faut accompagner le développement du 2nd degré, et donc la fermeture d'un résident du 1er degré correspond à la transformation en un poste d'enseignant résident en mathématiques. L'autre poste de Professeur des Écoles résident est transformé en EMFE pour renforcer l'équipe du 1er degré et accompagner la formation des personnels DL, cette mission est à l'échelle de l'établissement et pas de la zone. Les 2 postes résidents fermés font suite à une réintégration anticipée et à un départ.

Le SNUipp demande pourquoi ne pas résidentialiser le TNR sur place ? La cheffe de secteur répond que même si la zone reste attractive, il y a un fort turn over dans cet établissement. Il faut donc renforcer cet établissement.

Secteur Asie

Le chef de secteur explique qu'il y a une ouverture à Rangoon au premier degré et une fermeture/ouverture sur Shanghai dans le second degré.

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Birmanie	Yangon	LFI de Rangoon Joseph Kessel	PE rés	1	
Total				1	

Le SNUipp félicite l'AEFE pour l'ouverture sur Rangoon en Birmanie et demande des informations sur cet établissement conventionné depuis peu ? (147 élèves, homologation jusqu'à la 3ème)

Le chef de zone explique que la situation est compliquée en Birmanie depuis un an. Ils ont fermé une partie du collège et l'idée c'est de relancer à partir du primaire pour aller peu à peu vers le collège. L'établissement est en difficulté financière et ouvrir un poste de résident, c'est alléger leurs charges en personnel en contrat locaux. L'objectif est d'avoir 50-60 élèves à la rentrée prochaine. Cet établissement est suivi de très près par l'AEFE.

Secteur Europe

Le chef de secteur présente à cette carte scolaire 3 ouvertures et 3 fermetures :

En Allemagne à Hambourg, il y a une ouverture en mathématiques mais c'est un glissement de matière et en absence de la réunion du conseil d'établissement, il a été fait une visioconférence avec les enseignants du second degré qui ont voté pour l'ouverture.

En Russie sur Moscou, il s'agit d'une ouverture d'un poste de Professeur de Écoles résident pour renforcer le dispositif des résidents, en raison des difficultés de recrutement.

En Espagne à Madrid, il y a une fermeture d'un poste de Professeur de Écoles résident mais il reste 73 % de couverture en résidents. **A Bilbao** il y a une fermeture au 1er degré car il y a une grosse baisse d'effectifs.

En Serbie à Belgrade, il y a un bilan total de deux fermetures dont une fermeture au 1er degré car l'établissement a subi une grosse baisse d'effectifs, et il y a une ouverture au second degré.

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Espagne	Zamudio	LF de Bilbao	PE rés		1
Espagne	Madrid	Lycée français	PE rés		1
Russie	Moscou	LF A. Dumas	PE rés	1	
Serbie	Belgrade	Ecole française	PE rés		1
Total				1	3

En Espagne, à Bilbao le SNUipp précise que l'établissement est fragilisé budgétairement et se demande si c'est le bon moment pour fermer un poste de résident.

Selon le chef de zone, le vote au Conseil d'Établissement a été positif et rappelle que le secteur n'est pas déficitaire et que les taux résidents restent élevés en Europe.

A Madrid, le SNUipp demande à ce que ce poste ne soit pas fermé, vu la majorité de votes contre lors du Conseil d'Établissement (18 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions), le nombre de TNR sur place et le contexte actuel.

Le chef de zone répond qu'il entend l'argument mais qu'il reste un taux très élevé de résidents et que l'AEFE doit ouvrir ailleurs en respectant l'équilibre budgétaire; il précise qu'il y a eu la fermeture d'un seul poste l'an dernier et, pour cette année, une seule fermeture pour cet établissement qui très grand.

En Russie à Moscou, le SNUipp se félicite de l'ouverture de ce poste à Moscou mais continue à porter les revendications des personnels concernant la revalorisation de leur ISVL.

Le chef de secteur dit qu'il ne donnera pas dans cette instance une réponse sur l'ISVL.

En Serbie à Belgrade, le SNUipp se félicite de cette transformation mais précise qu'elle aurait dû être présentée lors du précédent comité technique et que cela aurait permis de sauver le poste d'un personnel en contrat local dans le contexte d'une baisse des effectifs et d'une fermeture de classe. Le SNUipp regrette également que la gestion comptable qui est celle de l'Agence conduise à la fermeture des postes dans un degré ou une discipline pour pouvoir l'ouvrir ailleurs.

Le chef de zone répond que cette ouverture a été retardée mais ce poste a été ouvert, il explique que c'est le chef d'établissement qui a raté la date limite ...

Secteur Moyen-Orient, Proche-Orient

Le secteur présente trois ouvertures au Liban. dont une au CPF Montana au 1er degré qui est un établissement en train d'augmenter sa base en élémentaire et qui a besoin d'épauler les 6 PDL.

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Liban	Deek El Mehdi	CPF Montana	PE rés	1	
total				1	0

Au Liban à Deek El Mehdi le CPF Montana, le SNUipp demande comment l'Agence explique l'ouverture d'un poste de résident dans un établissement partenaire.

L'Agence répond que cet établissement bénéficie d'une convention temporaire depuis décembre 2021 et que cette ouverture n'est que la suite ordinaire du processus.

Vote : contre à l'unanimité

8 Carte des emplois du CT 4 au CT 1 2023 2024

total	ouvertures	fermetures
1 ^{er} degré	1	0

Concernant cette carte, la FSU estime que tous les postes qui resteront non pourvus à l'issue des CCPL de mars 2022 devront être gelés afin de permettre un recrutement lors de la campagne 2023.

Secteur Amérique

Le chef de secteur explique que pour le premier degré, il y a la création d'un deuxième poste de directeur à Montréal.

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Canada	Montréal	Collège Stanislas	Dir exp.	1	
Total				1	0

Au Canada à Montréal, le SNUipp demande s'ils peuvent expliquer cette ouverture de poste alors qu'un nouveau directeur expatrié serait recruté pour la rentrée 2022 et s'il s'agit d'un second directeur d'école.

Le chef de secteur précise qu'il s'agit d'une ouverture pour la rentrée 2023. Un poste sera vacant à la rentrée 2022 et un second directeur sera recruté pour 2023, la taille de l'établissement étant importante ayant 40 divisions au premier degré.